

Entretien des propriétés communales

Entretien de la Mairie	23.152,46	10.000.-
Entretien et clôture des cimetières	1.857,57	1.500.-
Contrib. s/ biens et revenus comm.	1.572,43	1.600.-
Apprentissage de métiers		375.-
Reversement au Bur. Bien. Legs Boursier	700.-	700.-
Entretien des Bat. Communaux	14.096,08	10.000.-
Chaussures aux enfants des Ecoles	1.611,50	1.600.-
Entretien des fontaines, puits et mares	116,96	2.500.-
Assurance bat. communaux	1.094,85	1.500.-
Entret. Remontage de l'horloge	825.-	850.-
Indemnité sapeurs pompiers	1.636,50	1.700.-
Entretien pompes à incendie	3.762,95	4.000.-
Assurance des Pompiers		50.-
Dû à la Sté Lyonnaise pour four. eau aux services municipaux et bornes font.		35.000.-

Assistance et Hygiène -

Contingent de la commune pr enf. assist.	2.145,48	2.200.-
d° d° aliénés	5.666,62	6.000.-
Assistance médicale gratuite	1.000.-	15.000.-
Assistance aux vieillards	7.000.-	8.000.-
Pesage des nourrissons	100.-	100.-
Contingent protection Santé Publique		1.000.-
Inspection sanitaire tueries et viandes	4.545,62	4.600.-
Assurances sociales employés communaux		4.000.-
Assistance aux Familles Nombreuses	2.202,97	2.000.-
d° Femmes en couches	2.098.-	2.000.-
Subvention Bureau de Bienfaisance	4.500.-	4.500.-
Assurances des Emp. Municipaux		1.600.-
Subv. à la Fanfare	1.000.-	1.200.-
d° Sté de Secours Mutuels	1.000.-	1.200.-
Assurance fautes lourdes pompiers		50.-
Subv. Association Combatt. & Mutilés	600.-	600.-
d° <i>républicains</i>		100.-

Instruction Publique -

Entretien écoles publiques	6.793,51	10.000.-
Indemnité logement aux instituteurs	6.070.-	3.000.-
Chauffage Classes, Mairie et Crèche	20.890.-	22.000.-
Mobilier scolaire et matériel d'enseig.	1.370.-	1.500.-
Salaire aide école maternelle	6.288.-	6.000.-
Indem. Chauff. aux instituteurs	360.-	400.-
Médailles et livrets pour prix	234.-	250.-
Subv. Coopér. Scolaire	2.246,15	400.-
Achat de livres de prix	4.602,35	4.600.-
Subv. Caisse des Ecoles	3.000.-	3.000.-
Fournitures aux élèves des Ecoles	11.322,60	10.000.-
Indem. sœurs post-scolaires inst.	3.150.-	2.300.-
Emploi du Legs PARRAT	980.-	1.200.-
Achat livres bibliothèque scolaire		200.-
Subv. Sté Horticulture	200.-	200.-
d° <i>Yvette sportive</i>		600.-
d° <i>amis de l'école</i>		500.-
Trait. Profess. Anglais	1.504,17	1.800.-
Cours de dessins	900.-	900.-
Trait. Prof. piano	450.-	400.-
Crèche personnel et fournitures	10.008,21	8.000.-

Voirie urbaine -

Entretien des rues et places publiques	4.500,26	3.500.-
Eclairage des rues et bat. comm.	28.743,85	30.000.-
Enlèvement des boues et immondices	26.908.-	27.000.-
Indem. voyer communal	2.500.-	2.500.-
Salaires des cantonniers	42.600.-	50.600.- <i>50600-</i>

Voirie vicinale -

Salaires cantonniers chemins vicinaux	10.180.-	10.500.-
Entretien chemin. Vicinaux ordinaires	70.559,60	44.355.-
Dépenses diverses		100.-
Frais généraux, frais de rôle		200.-
Contingents affectés aux chem. G.C.	22.653.-	2.771.-
Fonds communs pr chem. vic. et ruraux	13.432.-	30.143.-

Voirie rurale -	10.241,20	5.000.-
Entret. chem. ruraux		5.000.-
Elargissement des d°	500.-	500.-
Entretien du dépotoir	14.573,47	15.000.-
Subv. lotissements pr éclair. entret.		

<u>Dépenses diverses -</u>	11.770,66	12.000.-
Fête du 14 Juillet et autres fêtes	1.500.-	1.500.-
Recensement par le Contrôleur	7.352,22	6.000.-
Honoraires Architecte, Géomètres etc...		1.200.-
Gratification au garde surveil. marché et bornes fontaines	4.937,20	6.000.-
Dépenses imprévues	200.-	200.-
Indemnité garde pr Byeli.	100.-	100.-
Arbre de Noël Ecole Maternelle	300.-	300.-
Subv. Sté le Pêche	250.-	250.-
Indem. Mr et Mme DARE	50.-	50.-
Etreannes du facteur		
Bourses scolaires (Reberghe, Dunaine, Vincent)	200.-	600.-
Entretien terrain de jeux		750.-
Honoraires MARBOUTIN		5.000.-

Total des dépenses ordinaires 505875,07 527.048,50 527048,50

Chapitre II

<u>Dépenses extraordinaires</u>		
Annuité emprunt Egout	3.011,24	terminé
30° annuité emprunt Ecoles	729,02	364,51
26° annuité " Cimetière	3.581,76	3.581,76
26° " " Ecoles	1.450,02	1.450,02
12° " " Pl. Publi	4.747,19	4.776,18
8° " " Dépotoir	8.470.-	10.150.- 15150
4° " " 800.000 Ecoles	51.765,44	57.765,44
4° " " R. Boursier	4.205,94	4.205,94
4° " " 750.000	38.599,54	48.530,10
3° " " 221.975	5.640,16	14.363,30
1° " " 1.350.000		80.106,34
1° " " Sallemouille		188,20
<u>Total des Dépenses extraordinaires....</u>	<u>122.200,31</u>	<u>220.481,39</u>

Le Conseil,
Vu le budget proposé pour l'année 1934, auquel il résulte que les crédits proposés pour les dépenses annuelles et ordinaires sont de : 527048,50
Les recettes ordinaires s'élèvent à 175488,50
Le Produit des taxes instituées par la loi du 13 août 1925 à 12000 -
Le Produit des 3 journées de prestations à 81419 -
total 268907,50 268907,50
Il reste à pourvoir au déficit de : 258141 -
Considérant qu'il sera fait face à une partie de ce déficit au moyen des impositions ci-après :

12 cent	Salaires du garde champêtre	→	9600
73	Assistance aux Vieillards	→	11000
2	1° familles nombreuses	→	7500
2	2° femmes en couches	→	1500
5	Chemins Vicinaux	→	*
3	Spécialité f/ chemins Vicinaux		4156
			2494
	<u>total</u>		<u>30250</u>

Il ressort une insuffisance de revenus de 30250 -
nécessitant une imposition de 274 centimes 227891 -

Deliberé:

Impositions Extraordinaires
Envoyé le 21/6/1933
Reçu le 19

Les impositions ordinaires et extraordinaires, à comprendre dans les rôles généraux de 1934 sont fixées et votées à nouveau, conformément aux indications contenues dans le tableau ci - contre:

5	centimes ordinaires				
12	d°	Salaire du Garde Champêtre			
12	d°	Assistance aux vieillards			
274	d°	Insuffisance de revenus			
2	d°	assistance aux familles nombreuses			
2	d°	- - - - - femmes en couches			
5	d°	ordinaires pour chemins vicinaux			
3	d°	extraordinaires ff - d°			
1	d°	ff remboursement de l'emprunt de 72333 autorisé p/ arrêté du 5 mai 1903 (écoles)			
5	d°	- - - - -	63789,55		18 avril 1907 (cimetiére)
2	d°	- - - - -	25666		12 mars 1918 (écoles)
6	d°	- - - - -	60000		6 mars 1923 (Place Guichet)
19	d°	- - - - -	150000		22 février 1926 (dépôt)
70	d°	- - - - -	800000		1 février 1930 (eau)
6	d°	- - - - -	65000		30 août 1930 (Fun Bousier)
59	d°	- - - - -	750000		29 Janv. 1931 (écoles trav. civ)
18	d°	- - - - -	221975		25 Janv 1931 (log ^e mat.)
96	d°	- - - - -	1350000		29 mai 1933 (eau)
1	d°	- - - - -	2800		Sallenouille

X 599 Total

Assistance aux femmes en Couches
Envoyé le 21/6/1933
Reçu le 19

M^{me} Benaise Andrieu f^{me} Lambert, domiciliée à Orsay 3 rue Bousier, depuis le 21 mai 1907 ayant un enfant de 2 ans 1/2, son dernier enfant étant né le 2 juin 1933, ayant son domicile de secours à Orsay. (admise en 1^{ère} partie)

M^{me} Louise Courtaud f^{me} Kempf, domiciliée à Orsay rue de Belleme, depuis 5 ans, ayant 2 enfants de 3 et 2 ans, ayant son domicile de secours à Orsay, admise en 1^{ère} partie.

M^{me} Marie Poulin f^{me} Baugue, domiciliée à Orsay 21 B^d Dabreuil, depuis août 1932 ayant un enfant de 1 an 1/2, ayant son domicile de secours à Orsay, admise en 1^{ère} partie

M^{me} Irène Bernard f^{me} Legrain, domiciliée à Orsay, les Guichet, depuis le 1 octobre 1930, ayant 3 enfants âgés de 5 - 2, et 1 an, ayant son domicile de secours à Orsay admise en 1^{ère} partie.

M^{me} Madeline Goujat f^{me} Rocton Georges, domiciliée à Orsay B^d de Mondetou, depuis 1931, ayant 3 enfants de 4 - 2, et 1 an 1/2, ayant son domicile de secours à Orsay - admise en 1^{ère} partie.

Envoyé le 21/6/1933
Reçu le 19

M^{me} Alphonsine les Falud f^{me} Vaudron, domiciliée à Orsay depuis 1929, n'ayant pas encore d'enfant (non admise).

Assistance aux Vieillards

M^r Louis Victor, domicilié à Orsay, 4 rue de Chartres, depuis 1899, né à Marcoussis (Seine et Oise) le 25 juin 1862, ayant son domicile de secours à Orsay, admis en 1^{ère} partie.

M^r Langlois Alexandre, domicilié à Orsay, rue de Monthéry, depuis

en eau potable la propriété de M. Debon. (et à ses frais).
Le conseil invite M. le Maire à soumettre cette question à M. l'ingénieur
Marbottin, conseil de la Commune.

Demande Pinon
pour M. Warren.

M. le Maire donne lecture d'une demande de M. Pinon notaire à Orsay
pour son client M. Warren, qui sollicite la vente en deux lots d'un
terrain situé à la Vauve.

Le conseil, décide que M. Pinon devra déposer un dossier conformément
à la loi, sur les lotissements.

Autorisation des
percevoir les fonds
terrain de jeux
et crèche.

M. le Maire rappelle que M. Roussel a été chargé par le comité de régie
du terrain de jeux et que Mme Angèle a été chargée de la surveillance
de la crèche.

25 juillet
14 août

Pour remettre à ces deux préposés d'encaisser régulièrement, le
premier, le montant des entées au terrain de jeux, le second le
montant des journées de garde d'enfant, le conseil, décide de
les nommer, régisseurs des recettes. Ils verseront périodiquement
les fonds encaissés dans les mains du receveur Municipal.

Le conseil, sur la demande M. le Maire, désigne M. Beroux et Demoucluy
pour faire partie de la commission chargée d'opérer les modifications
nécessaires à la liste des électeurs de la chambre et du Tribunal de
Commerce.

Vu la loi sur l'organisation Municipale, portant article 61, que le conseil
Municipal, dresse chaque année, une liste contenant un nombre de
noms doubles, de celui des répartiteurs à nommer.

sont proposés à l'unanimité,

Titulaires de la Commune: M. M. Beroux, Allioy, Dreaux, Feltier Ernest, Guy
Galand Eugène. Titulaires hors la C^{ne}: M. M. Tsambert à Palaiseau
Mercier, à Bures, Bouteille à Villejust. Guillemin Théophile à Palaiseau
Suppléants de la C^{ne} M. M. Vilain Prosper, Feltier Athanase, Lefevre Théodore
Privost René, Duvaun Ernest, Prieur Georges.

Suppléants: hors la C^{ne} Meslé à St Jean de Beauregard, Lucas
à Bures, Petit à Villebon, Noël à Bures.

Le conseil, désigne pour faire partie de la Commission des Classifi-
cateurs, pour la révision des évaluations foncières (propriétés non bâties).

Titulaires propriétaires ruraux: M. Agassant Emile, Guillemand Georges,
Duvaun Ernest, ^{Orsay} Dugué à Bures, Tsambert à Palaiseau, ^{Orsay} Horn à Orsay
Assujettis à la cédule des bénéficiaires agricoles: M. Bottineau, Lefevre
André, Montgeaume Emile à Orsay, Guillemin Théophile à Palaiseau
Masséna à Marcoussis. ^{Orsay} Appert à Saday.

Suppléants ruraux: M. Guillemin Fernand, Borist Eugène
Marchand Georges à Orsay, Godin à Villejust, Laurant à Saday
Assujettis suppléants: Macé Henri, Macé Eugène, Prieur Georges
à Orsay, Cordhomme à Bures, Meslé à St Jean de Beauregard.

M. Hermabessière demande qu'une commission soit nommée
pour la réception générale des fournitures de la Commune et contrôle
des factures.

Demande
Hermabessière

28. JUL. 1935

29. JUL. 1935

sont désignés pour faire partie de cette commission.
 M^{rs} Levasseur, Guy, Lefèvre, Hermabessière, Chauvein, Droux,
 M^r le Maire expose au conseil les pourparlers engagés avec les intéressés
 Commune, S^{te} Byonnaise et lotis. cet exposé est simplement documentaire
 le conseil dans la réunion précédente avait décidé de confier cette
 question à M^r Harbottin avocat conseil pour avis; se confirmant
 à cette décision tripartite, cette documentation sera présentée de
 nouveau dans ce sens à M^r Harbottin.

Assistance aux femmes en
couches.

M^{me} Fayo Marie f^{me} Audic, domiciliée à Orsay avenue du Pleuro, depuis 1924, ayant
 un enfant de 7 ans, qui sollicite la prime d'allaitement seulement, ayant son
 domicile de secours à Orsay, (admise en 1^{ère} partie).

M^{me} Delcourt Marie f^{me} Le Mare, domiciliée à Orsay 10 rue des Foucheries, depuis
 1924, ayant 3 enfants de 12-7 et 5 ans, ayant son domicile de secours à Orsay
 admise en 1^{ère} partie.

M^{me} Richard Henriette f^{me} Duminy n'ayant qu'un enfant de 8 ans non admise
 M^r Rocton Louis Alexandre, domicilié B^d de Mondétou à Orsay, depuis le 7
 octobre 1932, ayant 5 enfants, ayant des ressources suffisantes non admis.

M^r Cazettes Georges, domicilié à Orsay, 14 rue du Rousseau depuis 1931, ayant
 4 enfants âgés de 7-5-3 ans et 7 mois, ayant son domicile de secours à Orsay
 admis en 1^{ère} partie.

Assistance aux Vieillards.

Le conseil rejette la demande d'assistance présentée par M^{me} Gaudrille
 dont l'allocation versée est conforme au taux ces enfants lui venant en
 aide pour une somme de 40 francs par mois.

Allocation Militaire

Le conseil donne un avis favorable à la demande présentée par M^r Vatan
 pour soutien indispensable de famille.

J. Spally
 Guy Lefèvre R. Frevost
 Hermabessière M. Droux
 Vilain

Séance du 12 Août 1933

L'An Mil neuf cent trente trois, le mardi 8 Août convocation du Conseil
 Municipal pour le Samedi 12 Août 1933, à la Mairie d'Orsay, pour y
 délibérer sur les affaires portées à l'ordre du jour. Le Maire:

L'An Mil neuf cent trente trois, le Samedi 12 Août, les membres du Con-
 seil Municipal, se sont réunis à la Mairie d'Orsay sous la présidence de
 Monsieur L. Levasseur, premier adjoint au Maire.

Étaient Présents: Messieurs Levasseur, premier adjoint, Guy et Lefèvre adjoints, Droux,
 Vilain, Guillemard, Frevost, Chauvein, Stervin, Hermabessière, Dumas.
 Excusés: M. H. Carot, maire, Delbès, Marotte, Demouchy, Droux.

Non excusés : M. Lemerle, Blondel, Bertrand, Dupie, Dumaraud.
Le Conseil choisit pour secrétaire Monsieur Guillemard, lequel fait lecture du procès verbal de la précédente séance, qui est adopté à l'unanimité.

Correspondances

Le Conseil donne acte à Monsieur le Maire adjoint de la correspondance dont il vient de donner lecture et il est convenu que, comme suite à la réclamation de M. Collinet concernant un poteau du Sud-Sud-Est qui gêne le passage des voitures de vitange dans l'Impasse de Verdun, le Sud-Sud-Est sera mis en demeure une seconde fois de procéder à son enlèvement.

Lettre de Mlle Roux - directrice de l'Ecole de Filles qui demande qu'une visite sanitaire par un médecin des Ecoles soit instituée, cette demande est renvoyée à la Commission Scolaire pour étude.

Lettre de Chauffeurs de Eaxis - de la région demandant le droit de circuler, stationner et charger des clients dans la Commune. Renvoyée à l'étude et à l'avis de Monsieur le Préfet.

Affaire du Charbon

Affaire du Charbon - Monsieur le Maire adjoint donne lecture du Procès Verbal de réception de la Commission de Contrôle, constatant un manquant dans la livraison du Charbon. Puis il donne lecture de la lettre ~~de l'Administration des Forêts et Charbon~~ en date du 3 Août 1938 indiquant les raisons de ce manquant et expliquant l'erreur qui a été commise par un de leurs employés.

de l'adjudicataire.
Cinq mots rayés, deux mpts ajoutés, approuvés
of Gathuz

Il est donné communication de bulletins de pesée. Le Conseil délibère sur la suite à donner à cette affaire. Monsieur Thouverain demande le vote au scrutin secret, ce qui est accepté. On passe ensuite au vote au scrutin secret.

Ont voté pour les poursuites : 9
Ont voté pour la transaction : 2

Il est néanmoins décidé de demander conseil à Monsieur le Préfet de Seine et Oise.

Lavoirs du Guichet et Rue de Lozère

L'eau manquant dans le lavoir de la rue de Lozère et des immondices se déversant dans celui du Guichet, ces questions sont renvoyées à la Commission des Travaux pour étude. Il est décidé que Monsieur Doisneau, qui est au courant de cette situation serait convoqué à la réunion de la Commission.

Essuaire du Cimetière

L'étude de l'emplacement de l'ossuaire du Cimetière est renvoyée aux Commissions du Cimetière et des Travaux, en accord avec le Géomètre.

Demande de M. Dumas

Monsieur Dumas rappelle une question déjà posée pour l'établissement de bains et douches. Cette question sera posée à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil.

Lettre Hermabessière

Monsieur le Maire adjoint donne lecture d'une lettre de Monsieur Hermabessière soulignant l'utilité de la Commission de Contrôle et protestant contre les papiers qui il lui a été remis.

Le Préfet de Seine et Oise, officier de la Légion d'Honneur.
Visa la pétition présentée par M. David secrétaire de la Mairie d'Orsay à l'effet d'obtenir l'annulation de la délibération du 12 août 1933, prise par le conseil municipal d'Orsay, contre la façon de servir de M. David. Visa la délibération intervenue.

Vue la loi du 5 avril 1884 article 66
et le décret du 5 novembre 1926 article 19
considérant que le Conseil Municipal
d'Orsay en faisant M. le Maire à rappeler
à M. David - l'ordre et à une meilleure
exécution des devoirs de sa charge
à délibéré sur une question qu'il n'avait
pas à connaître aux termes mêmes de la
loi du 5 avril 1884 sus. visée, les questions
relatives au personnel communal et aux
mesures disciplinaires qui il est susceptible
d'encombrer ne relevant que du Maire, chef de
l'administration Municipale; considérant
en conséquence que M. David est fondé à
demander l'annulation de la délibération
du 12 août sus visée. Arrête: article 1er
Est déclarée nulle de plein droit la délibé-
ration du Conseil Municipal d'Orsay
en date du 12 août 1933, pour la partie
relative à la manière de servir de M.
David Secrétaire de la Mairie. Article 2
Le présent arrêté sera transcrit sur le
registre des délibérations du Conseil
Municipal d'Orsay en marge de celle
dont la partie est annulée et devra être
transmis. Article 3: M. le Secrétaire
Général de la Préfecture est chargé
de l'exécution du présent arrêté.
Fait à Versailles en l'Hôtel de la
Préfecture le 18 septembre 1933.
Le Préfet: signé Bonmefroy Sibon.
Pour copie conforme. Le Conseiller de
Préfecture délégué: signé illisible.

Allocation Militaire
Le Conseil donne un avis favorable à la demande présentée
par Monsieur Marcel Viton pour soutien indispensable de
sa famille - M. Gabry Viton, Refaire R. Frieux
et M. Chouard

~~lie est de la délibération sur l'annulation de cette délibération
qui a été prise par le Conseil Municipal d'Orsay en date du 12 août 1933
et qui a été publiée au Bulletin Municipal d'Orsay en date du 19 octobre 1933
et qui a été insérée dans le Journal Officiel de la République Française
en date du 20 octobre 1933. Le Conseil Municipal d'Orsay a en outre
par son arrêté du 12 août 1933, le Maire de la commune d'Orsay
à l'effet de faire publier au Bulletin Municipal d'Orsay et de faire
insérer dans le Journal Officiel de la République Française
la présente délibération. Le Maire de la commune d'Orsay a en outre
à l'effet de faire publier au Bulletin Municipal d'Orsay et de faire
insérer dans le Journal Officiel de la République Française
la présente délibération. Le Maire de la commune d'Orsay a en outre
à l'effet de faire publier au Bulletin Municipal d'Orsay et de faire
insérer dans le Journal Officiel de la République Française
la présente délibération.~~

Le Conseil donne un avis favorable à la demande présentée
par Monsieur Marcel Viton pour soutien indispensable de
sa famille - M. Gabry Viton, Refaire R. Frieux
et M. Chouard

Séance du 2 Septembre 1933

En Mil neuf cent trente trois le mardi 29 Août convocation du
Conseil Municipal pour le Samedi 2 Septembre 1933, à la Mairie d'Or-
say pour y délibérer sur les affaires portées à l'ordre du jour.
le Maire:

En Mil neuf cent trente trois, le samedi 2 septembre, les mem-
bres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie d'Orsay, sous la
présidence de Monsieur L. Levasseur, premier adjoint au Maire.
Etaient présents: Messieurs Levasseur, premier adjoint, Juy, Lepeux, ad-
joint; Marotte, Leroux Blondel, Demouchy, Bertrand, Guillemard, Priost,
Thouvenin, Dreu, Stevénin, Hermabettière, Dumas.
Excusés: M. Cadot, Vilain, Lemerle, Dupre
Absent: M. Delbes.
Le Conseil choisit pour secrétaire Monsieur Guillemard lequel fait
lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adoptée à l'unani-
mité sous les réserves suivantes:
Il a été décidé de mettre en demeure sérieusement le Sud-Lumière
pour l'enlèvement du poteau gênant pour l'accès des voitures de vi-
dange à la propriété de M. Collinet; ainsi que le second poteau qui
a été posé récemment sans autorisation; pour les reporter contre
le pilastre du garage de Bellevue. Le Sud-Lumière serait également
mis en demeure de procéder d'urgence à l'enlèvement du poteau déposé sur
de la Pacaterie depuis deux ans.
Monsieur Dumas demande que l'on rectifie le passage de la délibération
au sujet de l'affaire du charbon qui dit que l'on devrait demander
conseil à Monsieur le Préfet de Seine et Oise, alors qu'il aurait été décidé

de déposer le dossier de cette affaire à la Préfecture de Seine et Oise, pour connaître la suite de la jurisprudence à donner.
Monsieur Dumas précise que le vote secret demandé par Monsieur Thouvenin à la séance du Conseil du 12 Août dernier a été accepté par 7 voix.

La majorité du Conseil affirme qu'il a bien été décidé que Monsieur Levasseur prendrait conseil auprès de Monsieur le Préfet de Seine et Oise.

Monsieur Dumas fait ressortir qu'en l'espace de 3 semaines le Conseil s'est réuni 3 fois, dont une réunion plénière, et il adresse à Monsieur le Maire adjoint ses félicitations pour l'activité qu'il a déployée.

Monsieur le Maire adjoint rend compte qu'à la suite de la décision du Conseil Municipal en date du 12 Août, il est allé avec Messieurs Guy, Lefèvre et Thouvenin faire une démarche auprès de Monsieur le Préfet de Seine et Oise pour lui demander des renseignements au sujet de la suite à donner à cette affaire.

Ensuite il donne lecture de la lettre à M^r le Préfet de Seine et Oise en date du 16 Août 1933, lui demandant des directives; puis il donne lecture de la réponse de Monsieur le Préfet de Seine et Oise du 18 Août nous informant d'avoir à appliquer les clauses de notre Cahier des Charges et précisant qu'il appartient au Conseil Municipal d'Orsay de décider s'il entend appliquer cette mesure, ou s'il juge utile de procéder à l'égard du fournisseur par voie d'arrangement amiable ou par voie contentieuse. Monsieur le Maire adjoint rend compte ensuite de son entretien avec le fournisseur du charbon qu'il avait convoqué à son cabinet. Au cours de cet entretien le fournisseur, afin d'éviter le préjudice moral et commercial que cette affaire pourrait lui causer, a offert s'adresser des propositions de transaction par lettre. Monsieur le Maire adjoint donne lecture de la lettre du fournisseur offrant une somme de quatre mille francs à titre de conciliation.

À la suite de cette proposition, Monsieur le Maire adjoint a convoqué le Conseil en réunion plénière pour le 28 Août 1933 afin d'examiner la proposition de transaction. Après examen en réunion plénière, il a été décidé d'accepter les propositions de transaction du fournisseur à condition qu'il livre le charbon manquant.

Le Conseil délibère. Après plusieurs interventions de Messieurs Hermabès, Dumas et Thouvenin, il est donné lecture du cahier des charges de l'adjudication du charbon pour l'année 1933-34. Monsieur Thouvenin demande si l'on conserve ce fournisseur pour le charbon restant à livrer. Le Conseil est d'avis de

Affaire du
Charbon

conserver ce fournisseur pour le reste du charbon à livrer.
On passe au vote pour la transaction ou les poursuites.
Monsieur Dumas demande le vote public et nominal, ce qui
est accepté. On procède ensuite au vote par appel nominal.

M^r Levasseur : Transaction

Juy	: 5 ^o
Leferrière	: 5 ^o
Marotte	: 5 ^o
Leroux	: 5 ^o
Blondel	: 5 ^o
Demouchy	: 5 ^o
Bertrahis	: 5 ^o
Guillemard	: 5 ^o
Prevost	: Poursuites
Thouvenin	: Transaction
Dreux	: Poursuites
Stevenin	: 5 ^o
Hermabéthière	: 5 ^o
Dumas	: 5 ^o

soit 10 voix pour la transaction et 5 voix pour les poursuites.
Monsieur Dreux propose de faire verser les fonds provenant de la
transaction au Bureau de Bienfaisance d'Orsay.

Monsieur Thouvenin demande que les fonds provenant de la
transaction servent à l'embellissement de la Prairie des Fles.
La proposition de Monsieur Thouvenin est acceptée par 11 voix.

Correspondances

Envoyé le 6 SEPT 1933

Reçu le 19

Chauffeurs de taxis - Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de la
Maison Brahet et Robinet en date du 8 Août 1933, adressée à Monsieur
le Préfet de Seine et Oise et protestant contre le stationnement des
taxis immatriculés dans le département de la Seine, à Orsay, qui
nous est retournée pour renseignements et avis. Puis il donne lecture
de la lettre recommandée de la même maison en date du 26 Août, a-
dressée à Monsieur le Maire et aux Conseillers Municipaux, protestant
contre la demande de stationnement émanant de plusieurs chauffeurs
de taxis des environs d'Orsay et faisant ressortir l'irrégularité de
cette concurrence, étant donné le chiffre élevé des impôts et taxes qu'ils
versent à la Commune d'Orsay et qu'une station de leurs taxis existe
déjà devant la gare d'Orsay.

Monsieur le Maire adjoint rend compte des renseignements qu'il a
obtenus de la Préfecture de Seine et Oise pour la réglementation des
chauffeurs de taxis desquels il résulte qu'il n'existe aucune règle-
mentation préfectorale et qu'il appartient au Maire de prendre un arrêté
autorisant le stationnement et le réglementant. Quoiqu'il en soit,
il est précisé que les chauffeurs de taxis n'ont pas le droit de faire du
transport en commun et de charger 5 ou 6 personnes en leur demandant

à chacune un prix fixe pour le trajet; ils sont dans l'obligation de marcher au compteur.

Le Conseil délibère et décide de ne pas donner suite à la demande des chauffeurs de taxis.

Lettre de M^e Marignot - Monsieur le Maire adjoint donne lecture de la lettre qui lui a été adressée par Monsieur Marignot concernant les fournitures scolaires et demandant l'autorisation d'être entendu par la Commission scolaire pour lui soumettre personnellement les conditions dans lesquelles il pourrait fournir les articles faisant l'objet de l'adjudication des fournitures scolaires. Monsieur le Maire adjoint donne lecture de sa réponse à M. Marignot en date du 31 août, le priant de lui adresser ses propositions pour les fournitures scolaires avant le dimanche 4 septembre 1933, 9h.30, dernier délai; faute de quoi ses offres ne pourraient être acceptées. Les discussions que soulève la lettre de M. Marignot prenant tournure d'intérêts particuliers, les termes n'en sont pas retenus par le Conseil.

Lettre de M^{rs} Hermabessière et Thouverain - Monsieur le Maire adjoint donne lecture d'une lettre de M. H. Hermabessière et Thouverain, Conseillers Municipaux demandant l'autorisation d'assister à la réunion de la Commission scolaire. Le Conseil délibère, renvoie cette demande à la Commission scolaire pour acceptation.

Lettre de M^e Locci - Monsieur le Maire adjoint donne lecture d'une lettre de M. Locci en date du 27 août 1933 formulant une réclamation pour l'éclairage des rues la nuit. Le Conseil délibère, décide de transmettre cette réclamation à la Compagnie du gaz.

Questions Diverses - Sur la demande de M. Blondel, il est donné lecture de la convention intervenue entre la Commune et Monsieur Lorin, locataire de Mondétour. M. Blondel donne lecture du projet de convention qu'il avait établi alors qu'il était Maire, et demande quelques explications au sujet de cette affaire. Le Conseil considère qu'il n'y a pas lieu d'en discuter actuellement, attendu que Monsieur Lorin a fait face à ses premiers engagements.

Affaire Orapied - Monsieur le Maire adjoint rend compte que Monsieur Cavène, Ingénieur Voyer, a été chargé de représenter la Commune d'Orsay à la réunion contradictoire du 25 août 1933 et qu'il a fourni à M. Marleix, architecte départemental, tous les renseignements nécessaires à cette affaire. Monsieur Cavène a d'ailleurs assisté à tous les rendez-vous. Monsieur le Maire adjoint donne lecture de la lettre adressée à Monsieur Marleix en lui demandant de lui faire parvenir un question-

naire sur le différent Drapeau, qui serait rempli par la Commission compétente. Il donne également lecture de ses lettres aux Directeurs des Lotissements de la Prairie et du Petit Chez Soi, les informant que, faute d'avoir été représentés l'Expert n'a pu consigner leurs déclarations, ces lotissements étant interpellés dans cette affaire.

Affaire Despêcher - Après lecture de différentes lettres concernant cette affaire, et communication du projet d'accord rédigé par Monsieur Seibel, Ingénieur des Mines, Expert désigné par Monsieur le Président du Conseil de Préfecture, le Conseil Sélébré, et, sur la proposition de M. Blondel, décide qu'il y a lieu de protester contre la décision de M. Seibel, qui juge a priori, que la Commune a tort, et, sans arguments, semble la condamner à verser une indemnité à M. Despêcher. Le Conseil décide de désigner un Expert pour représenter la Commune dans l'affaire Despêcher et faire préciser tous les points de droit pouvant servir au jugement à intervenir. Monsieur le Maire adjoint propose M. Marboutin, notre Ingénieur Conseil dans l'affaire de Laux, pour représenter la Commune dans l'expertise de l'affaire Despêcher, ce qui est accepté à l'unanimité.

Déclassement des Chemins Ruraux n° 18. 36. 28. 38 - Classement des voies du lotissement de la Villa des Deux-Gares - Ces affaires sont renvoyées pour étude à la Commission des Chemins.

Proposition de M^e Demouchy - Monsieur Demouchy rappelle sa demande concernant l'entretien des tilleuls de l'Avenue du Maréchal Foch. Le Conseil décide de les faire entretenir et arroser par les cantonniers de la ville.

Demande de M^e Dumas - Monsieur Dumas demande où en est la proposition de Monsieur Levasseur pour la question de la vente des concessions du cimetière aux étrangers de la Commune, proposition qui avait été ajournée. Monsieur le Maire adjoint lui assure que cette question sera de nouveau portée à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil après examen par la Commission compétente.

Assistance

Assistance aux Femmes en Couches - Madame Nadine Marguerite Ludwig, femme Cassard, domiciliée à Orsay, Rue de Paris, depuis le 9 Avril 1927, ayant un enfant de 8 ans, ayant son domicile de secours à Orsay, exceptionnellement étant donne que son mari est pompier de la subdivision d'Orsay, admise en 1^{ère} partie.

Madame Louise Augustine Dinet, femme Bertaut, domiciliée à Orsay 14 allée du Grand Metnil, depuis l'année 1920, ayant déjà 4 enfants de 12, 11, 4 et 1 an, ayant son domicile de secours à Orsay, admise en 1^{ère} partie.
Madame Reue Marie Macé, femme Blin, domiciliée à Orsay, 6 Rue Bourcier où elle est née, ayant déjà 2 enfants de 13 et 7 ans et son père âgé de 76 ans, à sa charge, ayant son domicile de secours à Orsay admise en 1^{ère} partie.

